

Connaissez vos droits : liberté religieuse

Informez-vous davantage ici sur votre droit d'exprimer vos convictions religieuses et d'être protégé contre toute discrimination.

Je fais face à une discrimination en raison de ma religion au travail

Vos droits

- Le Titre VII de la loi sur les droits civils interdit aux employeurs de 15 employés ou plus de discriminer sur la base de la religion. Des lois nationales ou locales anti-discrimination peuvent couvrir les employeurs avec moins d'employés. Si vous travaillez pour des gouvernements locaux, étatiques ou fédéraux, des protections juridiques supplémentaires peuvent exister.
- Si votre employeur est couvert par une loi anti-discrimination, vous avez le droit d'être à l'abri du harcèlement religieux qui crée un environnement de travail hostile.
- Sur demande, votre employeur doit fournir un aménagement raisonnable pour vos pratiques religieuses. Un aménagement n'est pas jugé raisonnable s'il cause à l'employeur une contrainte excessive (p. ex., si cela compromet la sécurité du lieu de travail ou impose des coûts importants).

Que faire en cas de violation de vos droits

- Vous pouvez déposer une plainte auprès de la Commission américaine pour l'égalité des chances en matière d'emploi. Vous pouvez également être en mesure de déposer une plainte auprès d'un organisme d'État ou local comparable.
- Vous pouvez contacter l'ACLU de votre état pour plus d'informations.

Ressources supplémentaires

Je fais face à une discrimination religieuse dans le logement

Vos droits

- La loi fédérale sur le logement équitable interdit la discrimination religieuse dans la location, la vente et le financement de maisons, avec certaines exemptions (par exemple, pour les petits immeubles occupés par le propriétaire). Il interdit également l'inclusion de termes et conditions discriminatoires dans le cadre d'une vente ou d'une location de maison. Les lois nationales et locales peuvent fournir des protections supplémentaires.
- Vous ne pouvez pas être exclu de la possibilité de louer ou d'acheter une maison en raison de votre religion ou recevoir des conditions moins avantageuses.
- Vous ne pouvez pas être facturé davantage pour la location ou l'achat d'une maison, ou pour une hypothèque, en raison de votre religion.
- Vos voisins ne peuvent pas vous menacer, vous harceler ou vous intimider à cause de votre religion.

Que faire en cas de violation de vos droits

- Vous pouvez déposer une plainte en ligne pour manque d'égalité d'accès à un logement auprès du ministère américain du Logement et du Développement urbain. Vous pouvez également être en mesure de déposer une plainte auprès d'un organisme d'État ou local comparable.
- Vous pouvez contacter l'ACLU de votre état pour plus d'informations.

Je fais face à une discrimination religieuse dans une école publique

Vos droits

- Les responsables de l'école ne peuvent pas discriminer contre vous sur la base de vos convictions religieuses.
- Les responsables de l'école ne peuvent pas vous refuser les mêmes opportunités et privilèges que ceux accordés aux étudiants d'autres confessions.
- Les autorités scolaires sont tenues par la loi de maintenir un environnement scolaire exempt de harcèlement religieux par les autres élèves.
- Vous avez le droit d'exprimer vos convictions religieuses à l'école. Par exemple, vous pouvez prier individuellement ou en groupe et discuter de vos opinions religieuses avec vos camarades de classe pendant les périodes d'activité des élèves comme la récréation ou le déjeuner, à condition que vous ne dérangiez personne. Vous pouvez exprimer vos croyances religieuses dans votre travail scolaire si elles sont pertinentes pour le devoir. Vous pouvez distribuer de la littérature religieuse à vos camarades de classe, sous réserve des mêmes règles qui s'appliquent aux autres documents que les élèves distribuent.
- Les autorités scolaires peuvent être tenues de vous autoriser à porter des vêtements religieux ou un couvre-chef religieux, comme un yarmulke ou un hijab, selon les circonstances de votre situation particulière.
- Les responsables de l'école peuvent être tenus d'excuser vos absences pour les fêtes religieuses.
- Les responsables de l'école ne peuvent pas incorporer la prière organisée ou tout autre exercice religieux dans les événements des classes ou à l'école.
- Les responsables de l'école ne peuvent pas prêcher aux élèves, enseigner la doctrine religieuse comme étant la vraie ou promouvoir par ailleurs des messages religieux.

Que faire en cas de violation de vos droits

- Vous pouvez déposer une plainte auprès de la Division des droits civils du ministère américain de la Justice ou du Bureau des droits civils (OCR) du ministère américain de l'Éducation à l'aide du formulaire de plainte électronique d'OCR. Vous pouvez également être en mesure de déposer une plainte auprès d'agences étatiques ou locales comparables, ou de votre district scolaire.
- Vous pouvez contacter l'ACLU de votre état pour plus d'informations.

Je fais face à une discrimination religieuse de la part d'une entreprise

Vos droits

- En vertu du Titre II de la loi sur les droits civils, certains lieux d'affaires, tels que la plupart des restaurants, hôtels, cinémas, arènes sportives, stades et autres lieux de divertissement, sont appelés endroits publics. Les endroits publics ne peuvent pas discriminer contre les clients en fonction de leur religion. Vous avez le droit de profiter pleinement de ces lieux quelle que soit votre foi. Certaines lois nationales et locales peuvent interdire la discrimination religieuse par d'autres types d'entreprises, comme les magasins de détail.
- Les endroits publics ne peuvent pas vous renvoyer à cause de votre hijab, de votre yarmulke, de votre turban ou de toute autre apparence ou vêtement religieux, ni exiger que vous le retiriez afin d'obtenir des biens ou des services.

Que faire en cas de violation de vos droits

- Vous pouvez déposer une plainte auprès de la Division du logement et de l'application des lois civiles du ministère américain de la Justice. Vous pouvez également être en mesure de déposer une plainte auprès d'agences locales ou étatiques comparables.
- Vous pouvez contacter l'ACLU de votre état pour plus d'informations.

Je m'inquiète de la discrimination religieuse dans un aéroport ou un poste frontalier

Vos droits

- Les agents des douanes et de la protection des frontières (CBP) arrêtent, détiennent et fouillent fréquemment des personnes ou leurs objets personnels, y compris des ordinateurs portables ou des téléphones portables, à la frontière, même s'il n'y a rien de suspect à propos de la personne ou de ses bagages. La CBP a le pouvoir de demander votre statut d'immigration lorsque vous entrez aux États-Unis ou quittez le pays.
- Si vous êtes un citoyen américain et que vous avez présenté un passeport valide, vous n'êtes pas obligé de répondre aux questions des agents, bien que refuser de répondre à des questions sur la nature et le but de votre voyage pourrait entraîner une inspection et un retard supplémentaires. Si vous êtes un résident permanent légal, nous vous recommandons de répondre aux questions des agents. Si vous êtes un titulaire de visa non citoyen, il se peut que l'entrée aux États-Unis vous soit interdite si vous refusez de répondre aux questions des agents. Cependant, les agents ne peuvent pas vous sélectionner pour un interrogatoire en fonction de votre religion, race, origine nationale, sexe, ethnie ou convictions politiques.
- Si vous êtes un citoyen américain et que les questions des agents deviennent intrusives, vous avez le droit de demander un avocat avant de répondre à toute question. Si vous êtes un résident permanent légal, votre droit de parler à un avocat dépend des circonstances. Si vous êtes un titulaire de visa non citoyen, vous pouvez demander à parler à un avocat, mais vous n'avez généralement pas le droit d'en consulter un avant de répondre aux questions des agents. Si les agents vous informent que vous êtes en état d'arrestation ou s'il devient clair qu'ils soupçonnent que vous avez commis un crime, vous avez le droit de parler à un avocat avant de répondre à toutes les questions, quel que soit votre statut d'immigration.

- Vous avez le droit de ne pas être interrogé ou renvoyé de manière discriminatoire par les employés de la compagnie aérienne. Les pilotes peuvent refuser de transporter un passager s'ils croient raisonnablement, sur la base d'une observation, que le passager constitue une menace pour la sécurité du vol. Cependant, les pilotes ne peuvent pas vous interroger ou refuser de vous autoriser à prendre un vol en raison d'un stéréotype basé sur la religion.
- Vous avez le droit de porter votre couvre-chef religieux, comme un yarmulke ou un hijab, lors d'un contrôle de sécurité à l'aéroport, sauf si vous déclenchez une alarme et que le personnel de la Transportation Security Administration (TSA) requiert un contrôle supplémentaire. Ils peuvent effectuer une palpation de votre couvre-chef ou vous demander de le retirer. Vous avez le droit de demander que la palpation ou le retrait soit effectué par une personne de votre sexe dans un espace privé.
- Si vous ne voulez pas que l'agent de la TSA touche votre couvre-chef, vous pouvez refuser et dire que vous préféreriez le palper vous-même. L'agent de la TSA peut vous surveiller pendant que vous palpez votre propre couvre-chef, puis vous frotter les mains avec un petit chiffon en coton et le placer dans une machine pour tester les résidus chimiques. Si vous passez ce test de résidus chimiques, vous devez être autorisé à continuer.

Que faire si vous pensez que vos droits pourraient être violés

- Vous pouvez contacter [l'ACLU de votre état](#) pour plus d'informations.

Mon lieu de culte fait face à une discrimination

- La loi fédérale interdit aux conseils de zonage de traiter certaines religions mieux ou moins bien que d'autres en ce qui concerne la construction, la rénovation ou l'exploitation de lieux de culte ou l'utilisation de propriétés à d'autres fins religieuses.
- Les responsables du zonage ne peuvent pas traiter les institutions religieuses moins favorablement que les institutions non religieuses comparables (par exemple, les organisations civiques) en ce qui concerne les décisions d'utilisation des terres.
- La loi fédérale prévoit des protections spéciales qui aident les lieux de culte lorsque les lois de zonage locales entravent considérablement leur capacité à construire, rénover ou exploiter leurs installations, ou utiliser leur propriété à des fins religieuses. Dans ces cas, les conseils de zonage locaux doivent être en mesure de démontrer que l'application d'une règle de zonage contestée à un lieu de culte particulier favorise un intérêt gouvernemental extrêmement important (en termes juridiques, « impérieux ») (par exemple, la sécurité ou la protection de l'environnement). Les conseils de zonage doivent également montrer qu'il n'y a pas d'autre moyen raisonnable de protéger cet intérêt. Si le conseil de zonage ne peut pas le montrer, il doit autoriser le lieu de culte à poursuivre ses plans.

Que faire si vous constatez un comportement discriminatoire

- Vous pouvez signaler toute discrimination contre votre lieu de culte à la [Division des droits civils du Département américain de la justice](#).

- Vous pouvez contacter l'ACLU de votre état pour plus d'informations.

Je fais face à une discrimination religieuse en prison

Vos droits

- La loi fédérale prévoit des protections spéciales pour l'exercice religieux des détenus. Si une politique, une règle ou une pratique pénitentiaire entrave considérablement votre capacité à pratiquer vos croyances religieuses sincères, les autorités pénitentiaires doivent montrer que l'application de la règle à votre égard favorise un intérêt gouvernemental extrêmement important (en termes juridiques, « impérieux ») (par exemple, la sécurité ou santé des détenus) et qu'il n'existe aucun autre moyen raisonnable de protéger cet intérêt. Si les autorités pénitentiaires ne peuvent pas le prouver, elles doivent fournir un espace pour vous permettre de pratiquer votre foi.
- Selon votre situation particulière, les responsables de la prison peuvent être tenus de vous fournir un régime alimentaire religieux (par exemple, des repas halal ou casher), des services de culte et un accès au clergé. Ils peuvent également être requis de vous permettre d'avoir des textes religieux, de porter certains vêtements religieux, des couvre-chefs et des bijoux, et de maintenir des pratiques religieuses de toilettage (par exemple, porter une barbe ou des cheveux longs).
- Les autorités pénitentiaires ne peuvent pas vous imposer de croyances ou de pratiques religieuses. Ils ne peuvent pas vous punir pour avoir refusé de participer à des activités ou des événements religieux qui incluent des éléments religieux. Les autorités pénitentiaires ne peuvent accorder une préférence spéciale aux membres d'une même confession ni traiter les détenus de certaines religions moins favorablement que ceux d'autres.

Que faire en cas de violation de vos droits

- Vous pouvez déposer une plainte auprès de la Division des litiges spéciaux du Département de la justice des États-Unis.
- Vous pouvez contacter l'ACLU de votre état pour plus d'informations.